

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8 Août 1970

SOMMAIRE

Un secrétariat permanent à l'ADIJ ? — Premiers résultats du recensement de l'agriculture de juin 1969. Evolution de l'agriculture dans les régions bernoises. Quelques aspects de la structure et de l'équipement agricoles dans le Jura. — Les travaux du Comité de l'ADIJ. Horaire de chemin de fer

Un secrétariat permanent à l'ADIJ ?

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura a vu ses tâches augmenter considérablement ces dernières années. Des champs d'activité nouveaux se sont ouverts, tel l'aménagement du territoire. Certains domaines ont fait l'objet de travaux plus approfondis. Des contacts suivis doivent être entretenus avec les autorités, les milieux économiques, d'autres associations et institutions. Le volume des affaires passant par l'ADIJ est devenu de plus en plus important, sans que les structures de notre association soient beaucoup modifiées. Alors que chacun est surchargé d'obligations de toutes sortes, il devient de plus en plus difficile de recruter des collaborateurs disposant du temps nécessaire pour suivre de près les affaires en marge de leur profession et acceptant de travailler bénévolement, par idéal, comme cela a toujours été la règle à l'ADIJ.

Une des associations sœurs de l'ADIJ, Pro Jura, qui s'occupe du tourisme, placée devant les mêmes problèmes, les a résolus il y a quelques années en créant un office permanent doté d'un directeur et d'une secrétaire. L'expérience s'est révélée très positive. Doté d'un tel appareil, une association est certainement mieux à même de faire face à ses multiples obligations.

Les organes dirigeants de l'ADIJ ont examiné à plusieurs reprises déjà, dans le passé, cet important problème, et encore en 1967, sans pouvoir se résoudre à « faire le saut ». Or on sait que M. le conseiller d'Etat Simon Kohler, porte-parole du gouvernement lors de notre dernière assemblée générale, en mai dernier à Porrentruy, a publiquement traité de cette question dans son allocution, se demandant si l'ADIJ pourrait continuer, à l'avenir, de faire face à ses tâches toujours plus variées et plus lourdes sans se doter d'un secrétariat permanent.

Le problème a été immédiatement remis à l'étude au sein du Comité directeur, dans sa séance du 27 mai, puis au sein du Comité central, le 6 août. Il mérite d'autant plus d'être examiné à fond que, notre président songeant à abandonner ses fonctions d'ici quelques années, il n'est pas facile de lui trouver un successeur acceptant de consacrer autant de temps aux affaires de notre association. En revanche, si l'ADIJ disposait d'un secrétariat permanent, déchargeant la présidence, il serait plus facile de trouver ce nouveau président.